



1-2  
SEPT

2023

# 63<sup>ste</sup> OMLOOP VAN VLAANDEREN RALLY

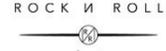


## SHAKEDOWN - SLYPS - DONDERDAG 31 AUGUSTUS



## REGLEMENT PARTICULIER

Rally Centrum JB Motorsport (Roeselare)



omloopvanvlaanderen.be



## Index

1.	<b>Introduction</b> .....	4
1.1.	Préambule .....	4
1.2.	Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route .....	4
1.3.	Longueur totale des ES et du rallye .....	4
2.	<b>Organisation</b> .....	4
2.1.	Titres pour lesquels le rallye compte .....	4
2.2.	Approbations.....	5
2.3.	Nom de l'organisateur adresse et contact .....	5
2.4.	Comité d'Organisation .....	5
2.5.	Commissaires sportifs.....	5
2.6.	Délégués ASN.....	5
2.7.	Principaux Officiels .....	6
2.7.1	Fonctionnaires.....	6
2.8.	Emplacement du PC du Rallye et coordonnées.....	7
3.	<b>Programme par ordre chronologique et emplacements</b> .....	8-9
4.	<b>Engagements</b> .....	10
4.1.	Date de clôture des engagements .....	10
4.2.	Procédure d'engagement.....	10
4.3.	Nombre d' engagements acceptées et classes des véhicules .....	10
4.3.1	Nombre de participants .....	10
4.3.2	Classes éligibles KROON OIL - BRC 2023 .....	10
4.3.2	Classes éligibles RACB 2WD Trophy 2023 .....	10
4.3.4	Classes éligibles Championnat de Belgique des rallyes historiques 2023 .....	10
4.4.	Droits d' engagement.....	10
4.4.1.	Droits d'engagement.....	10
4.4.2.	Composition du forfait d' engagement.....	11
4.5.	Paieement .....	12
4.6.	Remboursements .....	12
5.	<b>Assurances</b> .....	12
5.1.	Responsabilité civile " Circulation " .....	12
	Responsabilité civile " Organisation " .....	13
5.2.	Responsabilité civile " Benevoles ".....	13
5.3.	Comportement en cas d'accident (Code de la route National).....	13
5.4.	Dépannage .....	13
5.5.	Clause derogatoire .....	13
6.	<b>Publicité et identification</b> .....	14
6.1.	Publicité obligatoire de l'organisateur .....	14
6.2.	Publicité facultative de l'organisateur .....	14
6.3.	Identification .....	14
6.3.1	Véhicules d'assistance .....	14
7.	<b>Pneus</b> .....	14
7.1.	Règlementation concernant les pneus à utiliser durant le rallye .....	14
7.2.	Pneus pour la reconnaissance.....	15
7.3.	Quantité de pneus .....	15



8.	<b>Carburant</b> .....	15
8.1.	Types de carburant .....	15
8.2.	Procédure de commande .....	15
8.3.	Procédure de distribution .....	15
9.	<b>Reconnaisances des épreuves spéciales</b> .....	15
9.1.	Procédure d'enregistrement .....	15
9.1.1.	Formulaire d'enregistrement de reconnaissance .....	16
9.2.	Restrictions spécifiques .....	16
9.2.1.	Passages .....	16
10.	<b>Verifications administratif</b> .....	16
10.1.	Documents à présenter .....	16
10.2.	Horaire (sur convocation) .....	16
11.	<b>Vérifications techniques, plombage et marquage</b> (sur convocation) .....	17
11.1.	Emplacement des vérifications techniques et horaire (sur convocation) .....	17
	Vérifications techniques, documents obligatoires .....	16
11.2.	Équipements de sécurité des pilotes .....	17
11.3.	Niveau sonore .....	18
11.4.	Exigences nationales particulières .....	18
11.5.	Installation du système de suivi de la sécurité (STS) .....	18
11.5.1.	Récupérer .....	18
11.5.2.	Retour .....	18
12.	<b>Autres procédures et règlements</b> .....	18
12.1.	Cérémonie de départ et ordre de départ .....	18
12.1.1.	Zone de départ .....	18
12.2.	Procédure d'arrivée .....	18
12.3.	Pointage en avance autorisé .....	19
12.4.	Procédures spéciales et activités .....	19
12.4.1.	Accessibilité de l'équipage .....	19
12.4.2.	Classification .....	19
12.4.3.	Sécurité des participants .....	19
12.4.4.	Coordonnées de l'équipage .....	19
12.4.5.	Autres points .....	19
12.5.	Heure officielle utilisée pendant le rallye .....	20
13.	<b>Identification des officiels</b> .....	21
14.	<b>Coupes</b> .....	22
15.	<b>Vérification finales / Droits de réclamation / Droits d'appel</b> .....	22
15.1.	Vérifications finales .....	22
15.2.	Droits de réclamation .....	23
15.3.	Droits d'appel .....	23
	<b>Annexe 1 - Itinéraire</b> .....	24-26
	<b>Annexe 2 - Horaires des reconnaissances</b> .....	27
	<b>Annexe 3 - Les responsables des relations avec les concurrents</b> .....	28
	<b>Annexe 4 - Autocollants et publicité supplémentaire</b> .....	29
	<b>Annexe 5 - Parc d'assistance</b> .....	30-31



## 1. Introduction

Nom de l'épreuve : **A&D Omloop van Vlaanderen**

Date de l'épreuve : 1 & 2 septembre 2023

### 1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National (RS BRC 2023) qui est conforme aux règlements du RACB, et au présent Règlement Particulier. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Les modifications, ajouts et/ou changements apportés au présent règlement spécial des compétitions ne seront connus que par des bulletins numérotés et datés émis par l'organisateur ou les commissaires sportifs.

Le règlement Sportif du KROON OIL Belgian Rally Championship 2023 du RACB figure à l'adresse suivante <https://racb.com>

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte français fera foi.

### 1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

BRC	Asphalte	Gravier
Première étape	46,64 km	1 km
Étape 2	139,23 km	0 km

### 1.3. Longueur totale ES et distance totale de l'itinéraire

	BRC
Nombre de sections	6
Nombre d'étapes spéciales	20
Durée totale de l'itinéraire	435 km
Longueur totale des épreuves spéciales	185,87 km

## 2. Organisation

### 2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

KROON OIL Championnat de Belgique des Rallyes 2023

Championnat de Belgique junior 2023

Championnat historique des rallyes de Belgique 2023

Belgian Rally Master Cup 2023

Trophée RACB 2WD 2023

Mood RACB M-Cup

Motul Clio Rally Trophy 2023



## 2.2. Approbations

Visa ASN n° : **R-BRC10-M64**

approuvé le : **30/06/2023**

## 2.3. NOM DE L'ORGANISATEUR, ADRESSE ET COORDONNÉES

Organisateur : Koninklijke Automobielclub Midden Vlaanderen vzw  
Représentant : Marc VANDEMOORTELE  
p/a Herderstraat 4 bus 26  
8800 Roeselare  
Téléphone : +32 477 20 28 49  
Courriel : info@omloopvanvlaanderen.be

## 2.4 Comité d'Organisation

Comité d'organisation :  
Président Yves OLIVIER  
Secrétaire Marc VANDEMOORTELE  
Comité d'organisation Geert HUYGHEBAERT  
Wouter MUYLLE  
Stijn PLATTEEUW  
Christof SEYNAEVE  
Luc VANCOILLIE  
Jean-Marc VALCKENAERE

## 2.5. Commissaires sportifs de l'épreuve

	Nom
Président	Kris LAMBRECHT
Les membres	Andy LASURE
Les membres	Laurent NOEL
Stagiaire	Amber PAUWELS

## 2.6. Délégués de l'ASN

	Nom
Responsable de la sécurité du rallye RACB	Alain PENASSE
Responsable du rallye RACB	Anton DUPAN
Délégué technique du RACB	Bert BLOCKX
Délégué au chronométrage RACB	Filiep FORREST
Délégué à la licence RACB	Cécile BAL
Délégué à la sécurité du RACB	Bjorn VANDECASTEELE

## 2.7. Principaux officiels

	Nom	Numéro de licence.
Directeur de course	Christof SEYNAEVE	2448
Directeur de course adjoints	Marc VANDEMOORTELE	1416
Directeur de course adjoints	à confirmer	
Chef de la sécurité	Stijn PLATTEEUW	3804
Adj. Chef de la sécurité	Marc VANDEMOORTELE	1416
Secrétaire du rallye	Guy DESMET	2131
Médecin-chef	Dr Jan BEIRNAERT	2064

Chargés des relations avec les concurrents	Hugo BRUYNEEL	0045
Chargés des relations avec les concurrents	Baudouin BAERTSOEN	2288
Responsable bureau calculation	Charles DESTORME	
Relations presse media	Ronny VANDEZANDE	
Agent COVID	Christof SEYNAEVE	
Responsable de l'environnement	Stijn PLATTEEUW	

### 2.7.1. Responsables et fonctions

Voiture de sécurité " 000 "	à confirmer	
Voiture de sécurité " 00 "	à confirmer	
ES Responsable De Ruiters	Andy VERMOTE	4240
ES Responsable Houthulst	Marc SWYNGHEDAUW	2467
ES Responsable Zoning	Jean-Pierre DE LEERSNIJDER	2129
ES Responsable Passendale	Chris DHONDT	1970
ES Responsable Zwevezele-Lichtervelde	Andy VERMOTE	4240
ES Responsable Zilverberg	Stéphane DELDICQUE	i.a.
ES Responsable Beveren	Steve VERSCHAEVE	i.a.



## 2.8. Emplacement du PC du rallye et coordonnées

Nom : JB Motorsport  
Adresse : Zwaikomstraat 1  
8800 Roeselare  
E-mail : info@omloopvanvlaanderen.be

### Le PC du rallye est opérationnel :

Vendredi, 1/09/2023 : 13:00 - 24:00  
Samedi, 2/09/2023: 07h00 - 22h30

### Parc d'assistance opérationnel :

A partir du jeudi 31/08/2023 : 18u00  
jusqu'au samedi 02/09/2023 : 24u00

### Panneau d'affichage officiel (ONB) : HQ - JB Motorsport, Zwaikomstraat 1, 8800 Roeselare

Vendredi 1/09/2023 : 12u00  
jusqu'au samedi 2/09/2023 : 24u00

### Panneau d'affichage officiel en ligne (DNB) :

<http://www.omloopvanvlaanderen.be> → Rallye → Info Participants

SPORTITY app : **OVV2023**

### 3. Programme par ordre chronologique et par emplacements

Activité	Localisation	Date	L'heure
Publication du Règlement particulier	Site web	01/06/2023	12u00
Ouverture des engagements	Site web	01/06/2023	12u00
Date de clôture des engagements à tarif réduit	Site web	15/08/2023	24u00
Date de clôture des engagements	Site web	20/08/2023	24u00
Date de clôture du test	Site web	28/08/2023	19u00
Date de clôture pour des commandes de services supplémentaires dans le parc d'assistance	Site web	28/08/2023	19u00
Date de publication de la liste des numéros attribués	Site web	28/08/2023	19u00
Publication des régimes des vérifications administratif et technique	Site web	28/08/2023	19u00
Distribution des documents et des Road Book	Café St Jozef, Moorslede - Slyps	31/08/2023	07:00 - 22:00
Ouverture du centre des médias et accréditations Jour 1	Café St Jozef, Moorslede - Slyps	31/08/2023	12h00 - 18h00
Free Practice	Café St Jozef, Moorslede - Slyps	31/08/2023	13:00 - 17:30
Shakedown	Café St Jozef, Moorslede - Slyps	31/08/2023	18h00 - 22h00
Ouverture du parc d'assistance	Zwaaiekomststraat, Roeselare	31/08/2023	18u00
Débuts des reconnaissances : voir annexe 2 Règlement particulier	Site web	31/08/2023	8u30
Fin des reconnaissances: voir annexe 2 Règlement particulier	Site web	01/09/2023	15u00
Distribution des documents et des Road Book	A&D	01/09/2023	08:00 - 12:00



Vérifications administratif	A&D	01/09/2023	08:00 - 15:00
Système de suivi de la sécurité des installations	A&D	01/09/2023	08:15-15:30
Vérifications technique, Plombages et marquages	A&D	01/09/2023	08:30-15:30
Ouverture du HQ du rallye	Zwaaiekomststraat 1, Roeselare	01/09/2023	13u00
Ouverture du centre des médias et accréditations Jour 2	Zwaaiekomststraat 1, Roeselare	01/09/2023	14u00
Conférence de presse de KROON OIL BRC (sur invitation)	Podium	01/09/2023	16u00
Publication de la liste des voitures admises au départ	ONB + DNB	01/09/2023	16u30

Publication de la liste de départ - étape 1	ONB + DNB	01/09/2023	16u30
Départ du rallye - Étape 1	ONB + DNB	01/09/2023	17u33
Fin de l'étape 1	Parc Fermé	01/09/2023	22u25
Publication de la liste de départ - étape 2	ONB + DNB	02/09/2023	07u00
Départ de l'étape 2	Parc Fermé	02/09/2023	08u00
Arrivée 1° voiture	Podium	02/09/2023	20u09
Cérémonie de remise des coupes	Podium	02/09/2023	20u09
Post event press conference	Centre des médias	02/09/2023	20u45
Contrôle technique final (sur convocation)	Carrosserie Muylle	02/09/2023	20u45
Remise du système de suivi de la sécurité	Scène / QG	02/09/2023	Fin du match
Publication des classements provisoires	ONB + DNB	02/09/2023	22u15
Publication Classement final * Après signature par Collège des Commissaires Sportifs	ONB + DNB	02/09/2023	22u45



## 4. Engagements

### 4.1. Date de clôture des engagements

Voir le programme par ordre chronologique (BW Art. 3) et l'Art. 23 SR BRC.

### 4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'article 22 de la RS BRC.

Toute personne souhaitant participer au A&D Omloop van Vlaanderen 2023 " doit **OBLIGATOIREMENT remplir** son formulaire d'inscription sur le site web de l'organisateur. [www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be) → participants → formulaire d'inscription en ligne

Cette inscription électronique ne sera acceptée que si :

- Il a été soumis le 20/08/2023 - 24h00,
- Si le paiement intégral a été effectué
- Si tous les documents demandés ont été complétés dans l'outil d'enregistrement

En cas d'enregistrement frauduleux, une amende allant de **200 € à un " refus de départ "** sera appliquée.

### 4.3. Nombre d' engagements et de classes acceptées

#### 4.3.1. Nombre de participants

Le nombre de engagements est limité à : 120.

#### 4.3.2. Classes éligibles KROON OIL - BRC 2023

Voir le règlement sportif Belgian Rally Championship 2023

#### 4.3.3. Classes éligibles RACB 2WD Trophy 2023

Voir le règlement sportif Belgian Rally Championship 2023 - V1 - RACB 2WD Trophy 2023  
Article 12 - Voitures admises aux courses RACB 2WD Trophy 2023.

#### 4.3.4 Classes éligibles Historic Belgian Rally Championship 2023

Voir le règlement sportif Belgian Rally Championship 2023 - V2 - Historic Belgian Rally Championship  
Article 12 - Voitures admises aux courses Historic Belgian Rally Championship 2023.

## 4.4. Droits d' engagement

### 4.4.1 Droits d'engagement

Le montant total des droits d'engagement doit être payé conformément à l'article 4.5 :

	Paiement avant le 15/08/2023 11:59 pm	Paiement à partir du 16/08/2023 00h00	Sans organisateur de publicité
BRC - RC2 - RGT	1.450	1.850	2900
BRC - RC1, RC3, RC4, RC5 & Nat	1.300	1.400	2600
BRC Historique	1.300	1.400	2600



BRC Junior	900	1.100	1800
Mood RACB M-Cup	900	1.100	1800
Mini Sports Cup - Stage Masters	900	1.100	1800
Trophée 2WD	900	1.000	1800
Essai privé + Shakedown	300	300	-
Shakedown	150	150	-

#### 4.4.2 Composition du forfait engagement

Zone de service	RETRAIT de l'organisateur
Permis	Nombre
" SERVICE "	1
Parking " AUXILIAIRE "	1
Zone de ravitaillement des badges	2
Signe de reconnaissance	1
Carnet de route	1
Carte générale des ES	1
Numéros de portiere et publicité obligatoire (set)	1

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

Le concurrent doit Communiquer les dimensions exactes (souhaitées) de son espace d'assistance sur le formulaire d'inscription

. ([www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be) → Rallye → Inscription), avant le 28/08/2023.



#### 4.5. Modalités de paiement

Uniquement via l'outil d'enregistrement ([www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be) → Rally → Registration)

Une facture peut être demandée via l'outil d'inscription et sera envoyée après le rallye.

Pour toute question concernant les paiements, veuillez contacter :

E-mail : [finance@omloopvanvlaanderen.be](mailto:finance@omloopvanvlaanderen.be)

#### 4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés si l'engagement n'a pas été retenu.

##### Remboursement en cas de forfait :

Une déclaration écrite de forfait de l'équipe doit être envoyée par e-mail à l'organisateur ([info@omloopvanvlaanderen.be](mailto:info@omloopvanvlaanderen.be)).

Cette déclaration devrait :

- Le justificatif du forfait
- Et tous les détails nécessaires pour le remboursement.

Un accusé de réception sera envoyé à l'un des membres de l'équipe à titre de confirmation.

Si le montant forfaitaire est soumis avant le 15/08/2023, 20 heures :

Remboursement de 75 % du montant total des droits d'engagement dans un délai maximum de 90 jours à compter de la fin du rallye.

Si la déclaration de forfait de l'équipe est soumise après le 15/08/2023, 20h :

L'organisateur rembourse-t-il 50 % des frais d'engagement  
et dans un délai maximum de 90 jours à compter de la fin du rallye.

##### Remboursement des frais d'engagement en cas d'annulation du rally pour cause de force majeure :

L'organisateur remboursera 90 % des frais d'engagement et retiendra un montant de 10 % à titre de frais administratifs.

### 5. Assurance

**Contrat n° 730.261.439 AXA Belgium.** Applicable pour le rallye.

L'organisateur a contracté une assurance de responsabilité civile, en conformité avec l'Article 21 du RS BRC 2021, le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 novembre 1989 – Art. 8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant l'épreuve et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification

#### 5.1. Responsabilité civile " Circulation "

##### Limites de couverture:

- dommages physiques : illimité par sinistre
- dommages matériels : 100 000 000 € par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une « Carte Internationale d'Assurance Automobile » valable pour la Belgique (carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.



Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur.

## **Responsabilité civile " Organisation "**

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

### **Limites de la couverture :**

- dommages physiques, matériels et immatériels
- dommages immatériels consécutifs mixtes : 5 000 000 € par sinistre.
- exonération : 125 € par dommage matériel

**Aide juridictionnelle :** 15 000 euros par demande

### **Assuré :**

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres du Croix Rouge ou organisations similaires, les membres du Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention, et, en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

## **5.2. Responsabilité civile " Benevoles "**

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

### **Limites de la couverture :**

- dommages corporels : 12 394 676,24 € par sinistre (indexé)
- dommages matériels : 619 733,81 € par sinistre (indexé)

## **5.3. Comportement en cas d'accident (Code de la route)**

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels, le concurrent ou son représentant devra obligatoirement (obligation légale) en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une peine d'amende de € 500 est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8) Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doit(vent) rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4) Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art. 52 du RS BRC 2023. Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le roadbook.

## **5.4. Dépannage**

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transportée par les soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacuée.

## **5.5. Clause derogatoire**

L'organisateur décline toute responsabilité liée aux conséquences des infractions, commises par les pilotes ou les participants, aux lois, règlements et arrêtés applicables aux terrains traversés. Les conséquences seront supportées par les contrevenants eux-mêmes.

L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de catastrophes naturelles, manifestations, émeutes, attentats, sabotages, terrorisme, etc. dont les participants, pilotes,



membres de l'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être supportées par eux-mêmes.

## 6. Publicité et identification

Voir les articles 27-28-29 du Règlement sportif BRC 2023.

Voir également l'annexe 4 du présent règlement particulier " Autocollants et placement de publicité supplémentaire ".

### 6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

Plaque de rallye :	voir addendum
Taille du numéro de concours : 67 x 17cm :	voir addendum.
Autocollant sous le numéro du concours : 67x17cm :	publicité du CRB 2023
Haut du pare-brise, dimension : 12,5 cm de large :	publicité du BRC 2023
Lunette arrière supérieure, sur toute la largeur, dimension : 8 cm	Publicité du CRB 2023

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67x17cm), qui devront être apposés sur leur voiture aux endroits spécifiés avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement à l'avant de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut du panneau doit se situer entre 7 et 10 cm en dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Le panneau ne doit pas être coupé.**

### 6.2. Publicité facultative de l'organisateur

**Publicité supplémentaire de l'organisateur :**  
autocollants publicitaires : voir addendum

### 6.3. Identification

Les numéros de compétition et les plaques de rallye conformément au BRC 2023, Art. 27 et 29 seront délivrés par l'Organisateur.

Les numéros et les plaques doivent être apposés sur la voiture de rallye avant que celle-ci ne soit amenée les vérification techniques et doivent rester visibles pendant le déroulement du rallye.

Les écarts par rapport à la réglementation sur les plaques de rallye et les numéros de compétition seront sanctionnés comme suit :

- une plaque de rallye ou un numéro de course manquant : amende de 100 euros
- plaques de rallye ou numéros de compétition manquants en même temps: disqualification
- plaque de rallye invisible ou plaque d'immatriculation partiellement recouverte : amende de 100 €.
- absence de publicité facultative de la part du fondateur : paiement des droits d'inscription sans publicité

#### 6.3.1. Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance, plaques auxiliaires, plaque ouvreuse doivent être appliqués dans le coin supérieur droit du pare-brise (côté passager - à l'intérieur).

## 7. Pneus

### 7.1. Règlementation concernant les pneus à utiliser Durant le rallye

Voir l'article 13 du règlement sportif BRC 2023.

Les voitures des classes RC1 - RC2 - RC3 doivent utiliser des pneus du fabricant PIRELLI, disponibles auprès du distributeur désigné par le RACB Sport.



## 7.2. Pneus pour la reconnaissance

Seuls les pneus commerciaux homologués pour la route (asphalte) sont autorisés.

## 7.3 Quantité de pneus

Pour cette épreuve, A&D Omloop van Vlaanderen 2023, la quantité maximale de pneus autorisés est conformément à l'article 13.1.5 du Règlement BRC 2023 ;

- des classes RC1, RC2, RGT, RC3 : Pour les voitures  
16 pneus
- homologués RC4 à RC5 : Pour les véhicules  
10 pneus

Article 13.7 & 19.4 du Règlement BRC 2023 - la carte de contrôle des pneus "tyre-card" s'appliquera à toutes les voitures concernées. Les cartes de contrôle des pneus seront distribuées lors de l'inspection technique.

La liste des pneus asphalte éligibles est disponible sur le site de la FIA...

## 8. Carburant

### 8.1. Types de carburant

Tous les concurrents doivent utiliser du carburant conformément à l'article 61 et à l'article 62 du règlement BRC 2023.

### 8.2. Procédure de commande

Les participants doivent passer leurs commandes au plus tard à la clôture des inscriptions auprès des fournisseurs à l'adresse ci-dessous :

**GUTTS (fournisseur officiel de carburant pour tous les participants au BRC)**

Site web : <https://gutts.nl/product-categorie/refuel/>

Courriel : [refuel@gutts.nl](mailto:refuel@gutts.nl)

### 8.3. Procédure de distribution

**Zone de ravitaillement : tous les participants ne sont autorisés à se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.**

Il y aura **deux zones de ravitaillement** (voir roadbook).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les différentes zones de ravitaillement.

Un carburant disponible dans le commerce sera inséré directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station-service indiquée dans le roadbook.

- **Station - Total Vander Stichele**, Meiboomlaan 140, Roeselare  
Paiement : uniquement par carte bancaire ou de crédit
- **Zone de ravitaillement " GUTTS "**, Kleine Weg, Roeselare (50°55'38.4 "N - 3°06'29.0"E)  
L'accès à la zone de ravitaillement n'est autorisé qu'à un seul membre de l'équipe de service, porteur du badge "Refuel zone".

**Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement :**  
Vendredi : 15h00 - 16h30  
Samedi : 08:00 - 18:30

## 9. Exploration des étapes spéciales

La reconnaissance est conforme à l'article 35 du règlement BRC 2023. L'horaire de la est publié à l'annexe 2 du présent règlement spécial du concours.



## 9.1. Procédure d'enregistrement

L'inscription à la reconnaissance est obligatoire et doit être effectuée via l'outil d'inscription ([www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be) → Rallye → Inscription).

### 9.1.1. Formulaire d'enregistrement de reconnaissance

Le formulaire d'inscription aux reconnaissances sera disponible en même temps que le formulaire d'inscription ([www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be) → Rallye → Inscription). Ce formulaire doit être rempli dans son intégralité au plus tard le 28/08/2023.

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un participant doit être remplacée pour une raison quelconque, le participant doit en informer le directeur de course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance doit être placé sur la voiture de remplacement.

## 9.2. Restrictions spécifiques

Pendant les reconnaissances, toutes les règles nationales de circulation doivent être respectées, y compris, mais sans s'y limiter, les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales ne sont pas fermées à la circulation publique pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire séparément la vitesse autorisée en marquant des zones dans le Roadbook et le long de l'itinéraire.

Une vitesse excessive pendant les reconnaissances entraînera une pénalité imposée par le directeur de course conformément à l'article 34.2 du Règlement BRC 2023.

### 9.2.1. Passages

Tous les équipages peuvent effectuer jusqu'à deux reconnaissances par ES, conformément au programme de reconnaissance figurant à l'annexe 2. Toutes les reconnaissances de l'itinéraire du rallye doivent être effectuées dans le même sens que le rallye, à une vitesse modérée et dans le strict respect du code de la route. Les ES parcourues deux fois sont considérées comme une seule étape lors des reconnaissances.

Les équipes ne peuvent entrer et sortir des spéciales que par les contrôles de départ et d'arrivée. En outre, des contrôles aléatoires peuvent également être effectués sur les spéciales elles-mêmes.

## 10. Vérifications administratives

Un vérifications administratives simplifié sera organisé.

### 10.1. Documents à soumettre :

- licence du concurrent
- licence de compétition pilote et copilote
- carte d'identité ou passeport pilote et copilote
- permis de conduire valide du pilote et du copilote (les pilotes et copilotes non ressortissants de l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'UE)
- Autorisation ASN pour tous les concurrents étrangers (si nécessaire)
- certificat d'assurance pour la voiture de rallye Carte verte ou autre certificat attestant que la police d'assurance à laquelle ce certificat se rapporte répond aux exigences de la législation pertinente applicable en Belgique et en France et sert de preuve que la voiture est valablement assurée.
- Certificat d'immatriculation de la voiture de rallye
- l'autorisation du propriétaire de la voiture s'il n'est pas l'un des pilotes

### 10.2. Horaire (sur convocation)

Date et heure : 01/09/2023 de 08h00 à 15h00

Lieu : A&D Trucks & Trailers, Lodewijk de Raetlaan 33, 8870 Izegem

Le programme sera affiché sur le tableau d'affichage officiel et sur le site web [www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be). L'horaire sera également remis à chaque équipage lors de la collecte du matériel et des documents.



## 11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation)

Les voitures peuvent être présentées par un représentant de l'équipe aux vérifications techniques (voir programme RS art.3). L'horaire du contrôle supplémentaire des "pop off" sera publié sur Sportity et sur le site internet. ([www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be)).

### 11.1. Vérifications techniques, lieu et horaire (sur convocation)

Date et heure : 01/09/2023 de 08h30 à 15h30

Localisation : A&D Trucks & Trailers, Lodewijk de Raetlaan 33, 8870 Izegem

L'horaire sera affiché sur le tableau d'affichage officiel et le DNB sur le site web [www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be). L'horaire sera également communiqué à chaque équipage lors de la collecte du matériel et des documents.

**Lors des vérifications techniques, tous les concurrents doivent présenter leur voiture ainsi que les phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.**

#### Contrôle technique, documents obligatoires

- les fiches d'homologation complètes et certifiées de la voiture
- Carte SOS / OK (format DIN A3)

### 11.2. Équipements de sécurité du pilote et du copilote

Tous les vêtements, y compris les casques et les FHR (Front Head Restraint) destinés à être utilisés, par exemple les dispositifs HANS, doivent être présentés au contrôle technique. Leur conformité avec l'annexe L, chapitre III, doit être vérifiée.

### 11.3. Niveau sonore

Pour toutes les voitures, le niveau sonore maximum est de 95 dB sur les sections de liaison. Les voitures ne respectant pas cette règle ne seront pas autorisées à prendre le départ. Le bruit sera mesuré à l'aide d'un sonomètre réglé sur "A" et "SLOW", à un angle de 45 degrés et à 50 cm de l'échappement, à une vitesse de 3 500 tr/min.

### 11.4. Exigences nationales particulières

- Les voitures immatriculées en Belgique doivent être munies d'un certificat de l'A.K. (Automobiel Keuring/Contrôle Technique) ;
- chaque voiture doit être équipée d'un triangle réfléchissant rouge, de gilets de sécurité et d'une trousse de premiers secours, conformément aux règles de circulation de l'UE ;
- deux pinces coupantes doivent se trouver à bord à tout moment, facilement accessibles au pilote et au copilote lorsque les ceintures de sécurité sont bouclées.

### 11.5. Installation du système de suivi de la sécurité (STS)

#### 11.5.1. Prise en charge/ Distribution

Toutes les voitures doivent être équipées d'un système de suivi de sécurité fourni par l'organisateur. Les dispositifs STS seront remis lors de l'inspection technique. La procédure et les fournitures techniques seront expliquées dans un additif. Les concurrents dont l'installation n'a pas été faite correctement doivent la remettre en ordre avant le départ du rallye.

Tout dommage, perte ou vol reste sous l'entière responsabilité de l'équipe, même en cas d'abandon, d'abandon ou de disqualification ou de tout autre événement de parcours.

#### 11.5.2. Restitution

**L'organisateur démontera le dispositif STS complet à l'étape "Fin du rallye".**

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent peut retourner le dispositif STS au HQ du rallye (Zwaaikomstraat 1, Roeselare) pendant les heures d'ouverture du QG.



## 12. Autres procédures et règlements

### 12.1. Procédure de la cérémonie de départ et ordre de départ

Il n'y a pas de cérémonie de départ...

Le départ du rallye aura lieu le vendredi 01/09/2023 à 17h33, de TC0A Start Park Out, situé à la sortie du parc d'assistance.

L'ordre de départ et les intervalles pendant toute la durée de l'épreuve seront conformes à l'article 41.5 du règlement sportif du BRC. L'intervalle de temps est de 1 minute pour tous les participants.

Les heures de départ seront publiées le 01/09/2023 à 16h30 sur le tableau d'affichage officiel et le tableau d'affichage numérique. (Site Internet & Sportity)

#### 12.1.1. Zone de départ

Le parc de départ est considéré comme une zone media. L'assistance n'est pas autorisée dans la zone de départ.

### 12.2. Procédure d'arrivée

Après le TC20A (Parc of Fame), tous les équipages seront sous le régime du Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour se rendre au Podium d'Arrivée. Cette zone ne sera accessible qu'aux officiels munis d'un laissez-passer approprié.

Après la cérémonie du podium d'arrivée, les voitures se dirigent - selon le roadbook - vers la zone d'attente du Parc Fermé sous la supervision de l'Organisateur.

**Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées jusqu'aux vérifications finales et/ou se rendront au parc fermé final. Parc Fermé. Le régime du Parc Fermé sera contrôlé par les Organisateurs.**

#### Cérémonie de remise des prix :

Date et heure: 02/09/2023, 20:09

Lieu : Podium, Zwaikomstraat 1, Roeselare

### 12.3. Pointages en avance autorisé

Les équipages sont autorisés à pointer plus tôt - sans encourir de pénalité lors des contrôles horaires :

- TC 5B (TC Service OUT / TC Podium)
- TC 5C (TC Parc Fermé IN)
- TC 20C (TC Parc Fermé IN)

### 12.4. Procédures spéciales et activités

#### 12.4.1. Accessibilité de l'équipage

Les participants qui garent leur véhicule dans le Parc fermé après avoir franchi la ligne d'arrivée doivent rester joignables par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

#### 12.4.2. Classification

Le classement final ne sera pas distribué après le rallye. Le classement final sera publié sur le DNB du site web du rallye ([www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be)).

#### 12.4.3. Sécurité des participants

**Tous les participants sont invités à prêter une attention particulière à l'article 53 du règlement sportif BRC 2023.**



#### 12.4.4. Coordonnées de l'équipage

Au vérifications administratives, toutes les équipes devront fournir un numéro de téléphone portable. Ce téléphone sera à bord de la voiture de rallye à tout moment de la course et restera également connecté dans les 30 secondes suivant l'arrêt de la voiture dans une épreuve spéciale. Cette règle fait partie des procédures de sécurité de l'équipe dans le plan de sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (service) doit également être fourni.

#### 12.4.5. Autres points

##### **Reprise après abandon (Art 54.1.1 Règlement sportif)**

Une équipe qui n'a pas terminé une section peut repartir au début de la section suivante, après accord du directeur de course, et après avoir été contrôlée par un commissaire technique.

Les redémarrages sont effectués dans les conditions suivantes :

Le véhicule sera contrôlé sur son aire d'assistance par un commissaire technique. Après l'inspection, le commissaire technique confirmera à la direction de course que le véhicule peut reprendre la course en toute sécurité ou non.

Si le véhicule et l'équipage sont disponibles, ils se rendent au début de la section suivante.

Le directeur de course leur donnera une nouvelle heure de départ et la confirmera au chronométrateur en charge.

Une demande de redémarrage peut être répétée plusieurs fois pour le même véhicule.

Tout redémarrage entraînera une pénalité conformément à l'article 54.2.

##### **Shakedown**

Le shakedown aura lieu le jeudi 31/08/2023 conformément à l'article 36 du Règlement BRC 2023.

Chaque participant doit confirmer sa participation lors de l'engagement et payer les frais de participation de 150,00 euros.

Heure : jeudi 31/08/2023 de 18h à 22h.

Le parc d'assistance est situé dans le centre de Moorslede-Slyps.

##### **Ouvreurs / route note cars**

L'accès aux étapes spéciales est autorisé dans les conditions suivantes :

- L'organisation se réserve le droit de restreindre l'accès
- Seuls les deux membres de l'équipage spécifiés lors de l'engagement peuvent se trouver dans la voiture d'ouverture.
- L'ouvreur doit être titulaire d'une licence RACB, d'une carte d'identité et d'un permis de conduire.
- Départ de la spéciale au plus tard 70 minutes avant la première voiture
- Terminer au maximum un passage par étape spéciale
- Les voitures d'ouverture seront munies d'un laissez-passer délivré par l'organisation.
- Le participant est responsable de sa voiture d'ouverture. La première remarque est sanctionnée par une amende de 250 euros.
- Toutes les voitures d'ouverture devraient être équipées du système de suivi de la sécurité, fourni par l'organisation.
- Pack ouvreur est disponible au prix de €250.00 et comprend :
  - o Roadbook + carte générale du parcours
  - o Véhicule immatriculé

##### **Réchauffement des pneus et des freins**



Afin d'assurer la sécurité du public, il est interdit, lors de l'entrée dans une épreuve spéciale, de faire chauffer les pneus ou les freins. Il est également interdit, sur les voies d'accès publiques, de prendre le départ en adoptant une conduite irresponsable (zigzag, etc.).

Toute infraction sera immédiatement signalée aux commissaires sportifs.

Les pneus et les freins ne peuvent être réchauffés que dans les zones prévues par les organisateurs. (Zones d'échauffement des pneus - Art 44.4 du Règlement Sportif). Ces zones seront indiquées dans le road book.

Les juges d'instruction effectueront un contrôle approfondi de cette mesure.

### **Vitesse**

Des "juges des faits" (ISC Art 11.16) seront nommés pour contrôler le respect de toutes les règles relatives aux règles de service et aux parcs de service. Une attention particulière sera accordée au respect de la limitation de vitesse (30 km/h) dans le parc d'assistance et 5 km/h dans la zone de ravitaillement en carburant. (Art. 49.4).

Toute infraction sera signalée aux commissaires sportifs.

### **Parc d'assistance**

Emplacement du parc d'assistance : Zwaikomstraat et rues avoisinantes

La réservation de la place d'assistance est uniquement possible via le site web [www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be) Participants → Servicepark, avant le 28/08/2023 à 19h.

Toutes les équipes doivent avoir un extincteur de 6 kg visiblement disponible dans leur zone d'entretien pendant toute la durée prévue de l'entretien de la voiture.

L'utilisation d'un tapis de sol est obligatoire.

Aucun carburant, de quelque nature que ce soit, ne peut être stocké dans le parc d'assistance, dans les voitures d'assistance et/ou les véhicules d'assistance. La confiscation du carburant sera assortie d'une amende de 500 € infligée par le directeur de course. Il est absolument interdit à une voiture transportant du carburant d'accéder au parc d'assistance et/ou d'y circuler. Seule une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs des équipements (générateur, chauffage, etc.) sera autorisée.

### **Caméras embarquées**

- Si le fondateur le demande, un concurrent doit accepter une caméra embarquée ou un autre dispositif d'enregistrement à bord. Cet appareil sera placé par le fondateur et inspecté par les délégués techniques.
- Le concurrent de toute voiture installant une caméra embarquée doit obtenir l'autorisation préalable du Fondateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront être installées dans la voiture avant le contrôle technique.

Les images et/ou les cartes de données des caméras embarquées peuvent être échangées dans les voitures de service, avec l'accord du directeur du course.

### **Zones médiatiques**

Une zone média fermée sera installée dans le parc de service. L'accès à ces zones médiatiques sera limité aux personnes munies d'un justificatif de transport approprié.

### **Rassemblement des voitures de la flotte fermée à la fin du rallye.**

Après l'autorisation des Commissaires Sportifs d'ouvrir le " Parc fermée End Rally ", les voitures peuvent être enlevées, sous réserve que le lâcher soit effectué dans les temps et que toutes les voitures soient enlevées au plus tard le 02/09/2023 à 24h00.

Pour récupérer leur voiture, les pilotes, ou leurs représentants légaux, doivent présenter le " Permis d'enlèvement " délivré par les Etablissements à la personne en charge du Parking Fermé. Ce document sera remis aux concurrents lorsqu'ils entreront dans le parc fermé avec leur voiture après la fin du rallye.



## 12.5. Heure officielle pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée du rallye sera l'heure CET, l'horloge DCF (Frankfurt Radio Tower).

EN : 07805 1200

FR : 07805 1300

## 13. Identification des officiels

Fonction	Couleur et écriture
Charge des relations concurrents (CRO) :	Jaune avec texte
Vérifications techniques	Noir avec texte
Chef de Poste	Rouge avec texte
ES responsable	Rouge avec texte
Commissaire de Sécurité	Rouge avec texte
Radio	Jaune
Docteur et paramédicaux :	Blanc avec texte

## 14. Coupes

- "BRC" :
  - Aux 1<sup>ste</sup>, 2<sup>de</sup> et 3<sup>de</sup> du classement final, pilote et copilote
  - Au 1<sup>ste</sup> de chaque classe, pilote et copilote
- "HISTORIC" :
  - aux 1<sup>ste</sup>, 2<sup>de</sup> et 3<sup>de</sup> du classement final, pilote et copilote
- "JUNIOR" :
  - au 1<sup>ste</sup> junior
- "Trophée RACB 2WD"
  - Aux 1<sup>ste</sup>, 2<sup>de</sup> et 3<sup>de</sup> du classement final, pilote et copilote
- "Coupe de Belgique des rallyes (Belgian Rally Master Cup)"
  - Au 1<sup>ste</sup> Rally Master
- "Mood RACB M-Cup"
  - Aux 1<sup>ste</sup>, 2<sup>de</sup> et 3<sup>de</sup> du classement final, pilote et copilote
- "Motul Clio Rally Trophy Rallye 4"
  - Aux 1<sup>ste</sup>, 2<sup>de</sup> et 3<sup>de</sup> du classement final, pilote et copilote
- "Motul Clio Rally Trophy Rallye 5"
  - Aux 1<sup>ste</sup>, 2<sup>de</sup> et 3<sup>de</sup> du classement final, pilote et copilote
- "Étranger" :
  - à l'équipe étrangère 1<sup>ste</sup>

## 15. Vérifications Finales / Droits de réclamation / Droits d'appel

### 15.1. Vérifications finales

Date et heure : 02/09/2023 à partir de 20h45



Lieu : Carrosserie Muylle, Ardooisesteenweg 295, Roeselare

Toutes les équipes sélectionnées pour les vérifications finales doivent immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles de temps (CT).

Les fiches d'homologation FIA originales complètes et les autres documents nécessaires doivent être disponibles pour ces vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux correspondants de l'ASN doivent également être disponibles.

Deux membres techniques de l'équipe désignée doivent également être présents, avec les outils nécessaires, pendant toute la durée du contrôle.

## 15.2. Droits de réclamation

Les droits de réclamation RACB – BRC s'élèvent à : **500 €**

Si la réclamation nécessite le démontage ou le remontage d'une pièce particulière, une caution supplémentaire devra être versée, à déterminer par la commission sportive sur proposition du délégué technique.

## 15.3. Droits d'appel

Montant du droit d'appel national : **2.000 €**

Montant du droit d'appel international FIA : **6.000 euros**

Toutes les réclamations et/ou tous les recours doivent être introduites conformément aux Articles 13 et 15 du Sportif National (procédure judiciaire) et, le cas échéant, aux Règles Juridiques et Disciplinaires de la FIA.

## RAPPEL

Conformément aux articles 9.15, 12.4 et 12.6 du " CSI 2023 ", tous les participants et membres de l'équipe inscrits à l'" A&D Omloop van Vlaanderen 2023 " doivent

- s'engager solidairement à respecter en tous points la réglementation
- respecter les règles du COVID-19, le nombre de membres par bulle et les recommandations imposées par l'organisation de l'Omloop van Vlaanderen.

Le comité d'organisation n'assume aucune responsabilité pour les conséquences de la violation par les participants des lois, règlements ou mesures du pays ; la responsabilité des actes et de leurs conséquences est attribuée uniquement aux personnes qui ont commis ou qui sont à l'origine de ces crimes.

Le comité d'organisation décline également toute responsabilité en cas de manifestations, vandalisme, catastrophes naturelles etc..... ou des conséquences de tels événements. Le paiement d'indemnités (compensations), d'amendes ou de pénalités sera recouvré auprès d'eux.

## VARIA

### Procédure de démarrage à l'étape spéciale

La voiture participante sera escortée jusqu'à la ligne de départ. L'horloge se trouve à la droite du concurrent au début de chaque CH. Le starter fait signe au pilote de suivre l'horloge. L'horloge compte les secondes jusqu'à l'heure de départ. La voiture participante ne bouge pas jusqu'à ce que l'horloge de départ atteigne 0. Le démarreur jugera d'un démarrage d'urgence.



63<sup>rd</sup> A&D Omloop van Vlaanderen

Start LEG 1 - SECTIONS 1, 2 & 3

Friday 01 September 2023

TC	Location	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	1 <sup>st</sup> Car Due
<b>RZ</b>	<b>Refuel Gutts - distance to next Refuel</b>	<b>46,64</b>	<b>70,19</b>	<b>116,83</b>		
<b>1</b>	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>46,64</b>	<b>70,19</b>	<b>116,83</b>		
0A	Startpark Out - Technical & Media Zone In					17:33
0B	TC Technical & Mediazone OUT / TC Podium		0,10	0,10	0:07	17:40
1	TC Beveren		5,81	5,81	0:17	17:57
<b>SS1</b>	<b>BEVEREN - MOBIL 1</b>	<b>7,79</b>			0:03	<b>18:00</b>
2	TC Zwevezele - Lichtervelde		7,78	15,79	0:22	18:22
<b>SS2</b>	<b>ZWEVEZELE - LICHTERVELDE - IDELCO</b>	<b>12,79</b>			0:03	<b>18:25</b>
3	TC Zoning		16,00	28,79	0:32	18:57
<b>SS3</b>	<b>ZONING - CARROSSERIE MUYLLE</b>	<b>5,48</b>			0:03	<b>19:00</b>
3A	Regrouping "MOBIL 1" IN		0,81	6,29	0:09	19:09
3B	Regrouping "MOBIL 1" OUT		0,17	0,17	0:21	19:30
3C	TC Service IN		3,41	3,41	0:08	19:38
	<b>Service A - Zwaikom Area for ALL competitors</b>	<b>26,06</b>	<b>34,08</b>	<b>60,14</b>	<b>(00:30)</b>	
3D	TC Service OUT / Technical & Mediazone IN		0,83	0,83	0:30	20:08
3E	TC Technical & Mediazone OUT / TC Podium		0,10	0,10	0:07	20:15
4	TC Beveren		5,81	5,81	0:17	20:32
<b>SS4</b>	<b>BEVEREN - MOBIL 1</b>	<b>7,79</b>			0:03	<b>20:35</b>
5	TC Zwevezele - Lichtervelde		7,78	15,57	0:22	20:57
<b>SS5</b>	<b>ZWEVEZELE - LICHTERVELDE - IDELCO</b>	<b>12,79</b>			0:03	<b>21:00</b>
5A	TC Service IN for ALL competitors		13,89	26,68	0:30	21:30
	<b>Service B - Zwaikom Area for ALL competitors</b>	<b>20,58</b>	<b>28,41</b>	<b>48,99</b>	<b>(00:45)</b>	
5B	TC Service OUT / TC Podium *		0,83	0,83	0:45	22:15
5C	TC Overnight VTI Parc Fermé IN *		1,87	1,87	0:10	22:25
	<b>Leg 1 Totals for Gutts competitors</b>	<b>46,64</b>	<b>65,19</b>	<b>111,83</b>		
	<b>Leg 1 Totals for Total competitors</b>	<b>46,64</b>	<b>65,19</b>	<b>111,83</b>		
	<i>* Early arrival is permitted</i>					
			<i>Sunrise</i>	<i>06:56</i>	<i>Sunset</i>	<i>20:29</i>

v1.6 30/06/2023

S  
E  
C  
T  
I  
O  
N  
  
1  
  
S  
E  
C  
T  
I  
O  
N  
  
2  
3



63<sup>rd</sup> A&D Omloop van Vlaanderen

LEG2 - SECTIONS 4, 5, 6 & 7

Saturday 02 September 2023

TC	Location	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	1st Car Due
5D	TC Parc Fermé VTI Out Start Leg 2					8:00
	<b>Service C - Zwaikom Area for Gutts competitors</b>	-	5,56	5,56	0:15	
	<b>Service C - Zwaikom Area for Total competitors</b>	-	5,56	5,56	0:15	
5E	TC Service OUT / TC Technical & Media Zone In		3,82	3,82	0:25	8:25
5F	TC Technical & Media Zone OUT / TC Podium		0,10	0,10	0:07	8:32
<b>RZ 2</b>	<b>Refuel Gutts - distance to next Refuel</b>	<b>33,05</b>	<b>32,73</b>	<b>65,78</b>		
	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>33,05</b>	<b>31,79</b>	<b>64,84</b>		
6	TC Houthulst For Gutts competitors		24,04	24,04	0:40	9:12
	TC Houthulst For Total competitors		23,10	23,10		
<b>SS6</b>	<b>HOUTHULST - A&amp;D TRUCKS &amp; TRAILERS</b>	<b>12,22</b>			<b>0:03</b>	<b>9:15</b>
7	TC Passendale		7,30	19,52	0:24	9:39
<b>SS7</b>	<b>PASSENDALE - BERNARD DEGROOTE</b>	<b>12,77</b>			<b>0:03</b>	<b>9:42</b>
7A	Regrouping "Bernard Degroote" IN		0,34	0,34	0:15	9:57
7B	Regrouping "Bernard Degroote" OUT		0,10	0,10	0:20	10:17
8	TC De Ruiters		0,95	0,95	0:10	10:27
<b>SS8</b>	<b>DE RUITER - SANI-CENTER OSTYN</b>	<b>8,06</b>			<b>0:03</b>	<b>10:30</b>
<b>RZ 3</b>	<b>Refuel Gutts - distance to next Refuel</b>	<b>13,36</b>	<b>27,12</b>	<b>40,48</b>		
	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>13,36</b>	<b>26,18</b>	<b>39,54</b>		
9	TC Zilverberg For Gutts competitors		7,20	20,56	0:27	10:57
	TC Zilverberg For Total competitors		6,26	19,62		
<b>SS9</b>	<b>ZILVERBERG - OLIVIER CONSTRUCT</b>	<b>7,88</b>			<b>0:03</b>	<b>11:00</b>
10	TC Zoning		14,60	22,66	0:27	11:27
<b>SS10</b>	<b>ZONING - CARROSSERIE MUYLLE</b>	<b>5,48</b>			<b>0:03</b>	<b>11:30</b>
10A	Regrouping "MOBIL 1" IN		0,81	6,29	0:09	11:39
10B	Regrouping "MOBIL 1" OUT		0,17	0,17	0:15	11:54
10C	TC Service IN		3,41	3,41	0:08	12:02
	<b>Service D - Zwaikom Area for Gutts competitors</b>	<b>46,41</b>	<b>62,84</b>	<b>109,25</b>	<b>0:30</b>	
	<b>Service D - Zwaikom Area for Total competitors</b>	<b>46,41</b>	<b>60,96</b>	<b>107,37</b>	<b>0:30</b>	
10D	TC Service OUT / TC Technical & Media Zone IN		0,83	0,83	0:30	12:32
10E	TC Technical & Media Zone OUT / TC Podium		0,10	0,10	0:07	12:39
<b>RZ 4</b>	<b>Refuel Gutts - distance to next Refuel</b>	<b>33,05</b>	<b>32,73</b>	<b>65,78</b>		
	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>33,05</b>	<b>31,79</b>	<b>64,84</b>		
11	TC Houthulst For Gutts competitors		24,04	24,04	0:40	13:19
	TC Houthulst For Total competitors		23,10	23,10		
<b>SS11</b>	<b>HOUTHULST - A&amp;D TRUCKS &amp; TRAILERS</b>	<b>12,22</b>			<b>0:03</b>	<b>13:22</b>
12	TC Passendale		7,30	19,52	0:24	13:46
<b>SS12</b>	<b>PASSENDALE - BERNARD DEGROOTE</b>	<b>12,77</b>			<b>0:03</b>	<b>13:49</b>
12A	Regrouping "Bernard Degroote" IN		0,34	0,34	0:15	14:04
12B	Regrouping "Bernard Degroote" OUT		0,10	0,10	0:20	14:24
13	TC De Ruiters		0,95	0,95	0:10	14:34
<b>SS13</b>	<b>DE RUITER - SANI-CENTER OSTYN</b>	<b>8,06</b>			<b>0:03</b>	<b>14:37</b>
<b>RZ 5</b>	<b>Refuel Gutts - distance to next Refuel</b>	<b>13,36</b>	<b>27,12</b>	<b>40,48</b>		
	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>13,36</b>	<b>26,18</b>	<b>39,54</b>		
14	TC Zilverberg For Gutts competitors		7,20	20,56	0:27	15:04
	TC Zilverberg For Total competitors		6,26	6,26		
<b>SS14</b>	<b>ZILVERBERG - OLIVIER CONSTRUCT</b>	<b>7,88</b>			<b>0:03</b>	<b>15:07</b>

S E C T I O N 4

S E C T I O N

15	TC Zoning		14,60	22,66	0:27	15:34
<b>SS15</b>	<b>ZONING - CARROSSERIE MUYLLE</b>	<b>5,48</b>			<b>0:03</b>	<b>15:37</b>
15A	Regrouping "MOBIL 1" IN		0,81	6,29	0:09	15:46
15B	Regrouping "MOBIL 1" OUT		0,17	0,17	0:15	16:01
15C	TC Service IN		3,41	3,41	0:08	16:09
	<b>Service E - Zwaaiikom Area for Gutts competitors</b>	<b>46,41</b>	<b>59,85</b>	<b>106,26</b>	<b>0:30</b>	
	<b>Service E - Zwaaiikom Area for Total competitors</b>	<b>46,41</b>	<b>57,97</b>	<b>104,38</b>	<b>0:30</b>	
15D	TC Service OUT / TC Technical & Media Zone In		0,83	0,83	0:30	16:39
15E	TC Technical & Media Zone OUT / TC Podium		0,10	0,10	0:07	16:46
<b>RZ</b>	<b>Refuel Gutts - distance to next Refuel</b>	<b>33,05</b>	<b>32,73</b>	<b>65,78</b>		
<b>6</b>	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>33,05</b>	<b>31,79</b>	<b>64,84</b>		
16	TC Houthulst For Gutts competitors		24,04	24,04	0:40	17:26
	TC Houthulst For Total competitors		23,10	23,10		
<b>SS16</b>	<b>HOUTHULST - A&amp;D TRUCKS &amp; TRAILERS</b>	<b>12,22</b>			<b>0:03</b>	<b>17:29</b>
17	TC Passendale		7,30	19,52	0:24	17:53
<b>SS17</b>	<b>PASSENDALE - BERNARD DEGROOTE</b>	<b>12,77</b>			<b>0:03</b>	<b>17:56</b>
17A	Regrouping "Bernard Degroote" IN		0,34	0,34	0:15	18:11
17B	Regrouping "Bernard Degroote" OUT		0,10	0,10	0:20	18:31
18	TC De Ruiter		0,95	0,95	0:10	18:41
<b>SS18</b>	<b>DE RUITER - SANI-CENTER OSTYN</b>	<b>8,06</b>			<b>0:03</b>	<b>18:44</b>
<b>RZ</b>	<b>Refuel Gutts - distance to next Refuel</b>	<b>13,36</b>	<b>27,19</b>	<b>40,55</b>		
<b>7</b>	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>13,36</b>	<b>26,25</b>	<b>39,61</b>		
19	TC Zilverberg For Gutts competitors		7,20	20,56	0:27	19:11
	TC Zilverberg For Total competitors		6,26	6,26		
<b>SS19</b>	<b>ZILVERBERG - OLIVIER CONSTRUCT</b>	<b>7,88</b>			<b>0:03</b>	<b>19:14</b>
20	TC Zoning		14,60	22,66	0:27	19:41
<b>SS20</b>	<b>ZONING - CARROSSERIE MUYLLE</b>	<b>5,48</b>			<b>0:03</b>	<b>19:44</b>
20A	TC Parc of Fame - Technical & Media Zone IN		3,52	11,58	0:10	19:54
20B	TC Technical & Media Zone OUT / TC Podium - Ceremony				0:15	20:09
20C	VTI Parc Fermé IN *		1,87	1,87	0:20	20:29
	<b>Leg 2 for Gutts competitors</b>	<b>139,23</b>	<b>183,54</b>	<b>322,77</b>		
	<b>Leg 2 for Total competitors</b>	<b>139,23</b>	<b>177,90</b>	<b>317,13</b>		
	<i>* Early arrival is permitted</i>				<i>Sunrise</i>	<i>06:57</i>
					<i>Sunset</i>	<i>20:26</i>

v1.6 30/06/2023

TOTALS OF THE RALLY				
	SS	Liaison	Total	%
Friday 01 September 2023				
Sections Gutts 1, 2 & 3 - 5 Special Stages	46,64	65,19	111,83	41,71%
Sections Total 1, 2 & 3 - 5 Special Stages	46,64	65,19	111,83	41,71%
Saturday 02 September 2023				
Sections Gutts 4, 5, 6 & 7 - 15 Special Stages	139,23	183,54	322,77	43,14%
Sections Total 4, 5, 6 & 7 - 15 Special Stages	139,23	177,90	317,13	43,90%
<b>Total - 20 Special Stages for GUTTS competitors</b>	<b>185,87</b>	<b>248,73</b>	<b>434,6</b>	<b>42,77%</b>
<b>Total - 20 Special Stages for TOTAL competitors</b>	<b>185,87</b>	<b>243,09</b>	<b>428,96</b>	<b>43,33%</b>

5

S  
E  
C  
T  
I  
O  
N  
6

7



## Annexe 2 - Horaires des reconnaissances

### Epreuves Spéciales :

- ES Beveren, ES Zwevezele-Lichtervelde, ES Zoning, ES Houthulst, ES Passendale, ES De Ruiter, ES Zilverberg :
  - o Jeudi 31/08/2023 de 8h30 à 22h
  - o Vendredi 1/09/2023 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h
    - (Pause de 2 heures à midi à cause des écoliers !)

Reconnaissance du ES Zoning:

- o Rond-point : = explorer la direction opposée à pied uniquement

### Free Practice

- Lieu : Moorslede - Slyps
- Date : Jeudi 31 août 2023
- Heures d'ouverture : 13h à 17h30
- Participation obligatoire via l'outil d'enregistrement sur [www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be)

### Shakedown

- Lieu : Moorslede - Slyps
- Date : Jeudi 31 août 2023
- Heures d'ouverture : 18h00 à 22h00
- Participation obligatoire via l'outil d'enregistrement sur [www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be)

## Annexe 3 - Relations Concurrents

L'horaire des relations concurrents sera publié sur le panneau d'affichage officiel (ONB & DNB).



Hugo Bruyneel  
+32 476 26 78 56



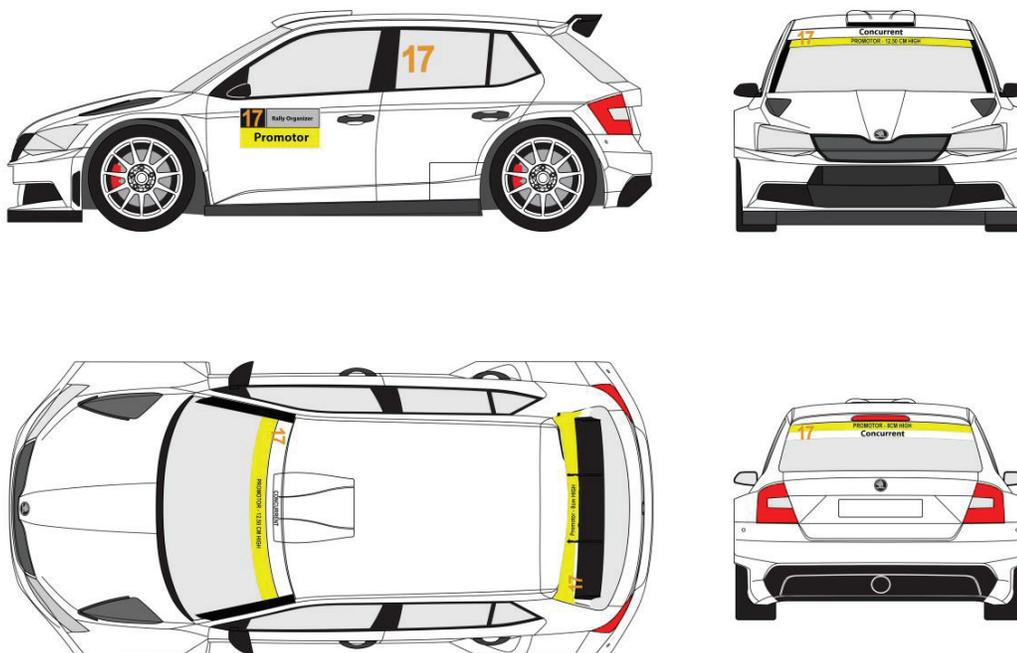
Baertsoen  
+32 498 86 89 06

## Annexe 4 - Autocollants et publicité complémentaire

### Publicité obligatoire

Le RACB Sport se réserve le droit pour toutes les courses du Championnat de Belgique des Rallyes KROON OIL 2023. D'obliger à une certaine publicité conformément au présent règlement particulier de la compétition.

Chaque concurrent est tenu d'apposer deux autocollants sur sa voiture. Ces autocollants seront remis lors de la distribution du matériel et font partie de la publicité obligatoire de cette compétition (Art. 27 RS BRC).



### 6.1. Organisateur de la publicité obligatoire

Plaque de rallye :

Taille du numéro de concours : 67 x 17cm :

Autocollant sous le numéro du concours : 67x17cm :

Haut du pare-brise, taille : 12,5 cm de large :

Fenêtre arrière supérieure, sur toute la largeur, dimension : 8 cm

voir addendum

voir addendum.

publicité du CRB 2023

publicité du BRC 2023

publicité du BRC 2023

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67x17cm), qui devront être apposés sur leur voiture aux endroits spécifiés avant l'inspection technique. Chaque panneau doit être placé horizontalement à l'avant de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut du panneau doit se situer entre 7 et 10 cm en dessous de la limite inférieure de la fenêtre. Le panneau ne doit pas être coupé.



## Annexe 5 - Parc d'assistance

### Règles générales

L'article 57 du Règlement Sportif Rallye du Championnat de Belgique est strictement appliqué.

### Lieu :

Zone de service : Zwaaiekomststraat et environs

Parking pour les remorques : Parking Olivier Construct, Lodewijk de Raetlaan 24, Izegem

### Les temps :

**Parc d'assistance de construction : jeudi 31/08/2023**, à partir de 18h00.

**Libération du parc d'assistance : samedi 2/09/2023**, au plus tard à 24h00.

Toute circulation de véhicules d'assistance est interdite pendant les passages des participants.

Dans tous les cas, en cas d'abandon ou de disqualification, les véhicules d'assistance de l'équipe signalée seront autorisés à quitter le parc après autorisation du responsable du parc d'assistance.

En tout état de cause, ils ne doivent pas gêner un concurrent encore en course.

### Réservation de places dans le parc d'assistance

Adresse postale : [service@omloopvanvlaanderen.be](mailto:service@omloopvanvlaanderen.be)

Ces demandes ne peuvent être faites que par l'intermédiaire du site web de l'organisation.

[www.omloopvanvlaanderen.be](http://www.omloopvanvlaanderen.be) → participants → Servicepark, avant le 28/08/2023 - 12h00.

### Dimensions :

Chaque participant a droit à 8 mètres de façade.

Si une équipe fournit une assistance à plusieurs voitures, elle reçoit 5 mètres supplémentaires par véhicule. (ie : 13 pour 2 voitures, 18 mètres pour 3 voitures, ...).

### Localisation :

L'organisateur limite et numérote les places d'assistance.

L'organisateur communiquera à chaque participant sa place dans le parc d'assistance.

**Toute installation ou montage ne correspondant pas aux dimensions et à l'emplacement sera déplacé et/ou enlevé aux frais du participant sur ordre de l'organisation.**

### Accès au parc d'assistance :

Conformément à la réglementation du ministère des Sports du gouvernement flamand, le parc d'assistance est accessible aux personnes suivantes

- les voitures de compétition
- les véhicules de service avec la plaque de rallye " SERVICE " : 1 véhicule par équipe ;
- toutes les personnes munies d'un badge valide

Rappel :

Les voitures portant le bouclier " AUXILIAIRE " ne sont pas admis dans l'aire de service et doivent être garés sur le parking prévu à cet effet.

les sièges réservés sont stationnés

Tous les véhicules, remorques et installations sur l'ensemble de la zone de service, ainsi que tous les déchets, doivent être enlevés pour le 03/09/2023 à 10 heures.



### **Propreté/déchets**

Des poubelles et des conteneurs sont disponibles dans la zone de service et leur utilisation est obligatoire.

Il est interdit de jeter des pneus et du verre dans ces conteneurs.

### **Prévention des incendies**

En relation avec les règlements municipaux et les règlements en matière de lutte contre l'incendie :

- Il est interdit d'utiliser des appareils de chauffage et/ou de cuisson à "flamme nue". Cela signifie " cendres de camping, barbecues, ...etc. ".
- Toutes les équipes doivent avoir un extincteur de 6 kg visiblement disponible dans leur zone d'assistance pendant toute la durée prévue de l'entretien de la voiture.
- Aucun carburant, de quelque nature que ce soit, ne peut être stocké dans le parc d'assistance, dans les voitures d'assistance et/ou les véhicules d'assistance. La confiscation du carburant sera assortie d'une amende de 500 € infligée par le directeur de course.
- Il est absolument interdit à un véhicule transportant du carburant d'accéder et/ou de circuler dans la zone de service. Seule une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire pour remplir les réservoirs des équipements (générateur, chauffage, etc.) sera autorisée.

### **Installations musicales**

L'organisation n'est à aucun moment responsable de l'utilisation privée de systèmes musicaux dans le parc de service.

Chaque participant doit se conformer à la réglementation belge applicable (SABAM, Fair Compensation, etc.) pour la diffusion de musique dans les lieux publics.

### **L'électricité**

L'organisation ne fournit aucune installation électrique dans la zone de service.

**Pour toute question complémentaire : [info@omloopvanvlaanderen.be](mailto:info@omloopvanvlaanderen.be)**